



Albi, le 29 mars 2019

Communiqué de presse

Interdiction exceptionnelle d'emploi du feu pour prévenir les incendies de forêt

Le risque d'incendies de forêts est actuellement très important dans l'ensemble du département du Tarn en raison de l'état de dessèchement de la végétation dû à un déficit significatif de pluviométrie ces derniers mois.

Un accroissement des interventions des sapeurs-pompiers du SDIS pour des départs de feu a en effet été constaté ces dernières semaines.

Aussi, par arrêté de ce jour, le préfet du Tarn interdit l'usage du feu à proximité des terrains boisés, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements **du 29 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus**.

La préfecture du Tarn en appelle par ailleurs à la vigilance de chacun : propriétaires, promeneurs, citoyens. Nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention et la diffusion de l'information, dans la veille et dans l'alerte. Pour protéger nos massifs forestiers, notre vigilance est primordiale et notre concours crucial.

Il est donc recommandé d'adopter les comportements préventifs suivants :

- ✓ éviter de pénétrer dans les massifs forestiers, en véhicule ou à pied,
- ✓ respecter strictement les interdictions d'emploi du feu,
- ✓ ne pas fumer en zone boisée,
- ✓ ne pas jeter de mégots de cigarette par la vitre de la voiture,
- ✓ ne pas allumer de feu, ni de barbecues en forêt,
- ✓ ne pas procéder à des incinérations et brûlages dirigés,
- ✓ camper uniquement sur les lieux autorisés,
- ✓ prendre garde à l'endroit où est stationné le véhicule : le pot d'échappement à haute température peut enflammer l'herbe sèche,
- ✓ éviter tous travaux créant un risque d'inflammation qui pourrait se propager aux végétaux.

Ces mesures doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Il est par ailleurs demandé à toute personne témoin d'un départ de feu d'alerter dans les plus brefs délais les sapeurs-pompiers en appelant le 18 ou le 112 (appel gratuit). De même, il est recommandé de signaler tout comportement suspect aux forces de sécurité (gendarmerie et police).

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - eugenie.durand@tarn.gouv.fr
Charlotte-Émeline DANTY – 05 63 45 60 87 – charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr
ASTREINTE COMMUNICATION (après 18h, week-ends et jours fériés) - 06 08 36 07 22
Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>